

## Questions 1 à 6

### Demande de propositions 5Z011-23-0009

#### Question 1

Est-il possible d'avoir la liste des fournisseurs et personnes qui étaient présents à la visite du jeudi 14 avril 2022?

#### Réponse 1

BAC peut fournir la liste de tous les fournisseurs qui ont participé à la visite du jeudi 14 avril 2022 :

- Transports Lacombe
- Ottawa Moving Logistics
- Nattiq Inc.
- Simplex Industries
- AMJ Campbell Ottawa
- SLBL Déménagement

#### Question 2

Pendant la visite, nous avons remarqué la présence d'équipement de BAC, dont de grands chariots et des chariots de type *tony boys*. Le soumissionnaire retenu pourra-t-il utiliser cet équipement?

#### Réponse 2

BAC autorisera le soumissionnaire retenu à se servir de cet équipement pour transporter des boîtes de film et une très petite quantité de contenants à usage particulier. Il revient au soumissionnaire de fournir l'équipement nécessaire au transport des contenants de documents textuels standards (palettes en plastique, transpalettes, etc.).

#### Question 3

Selon le critère C3, le soumissionnaire doit démontrer qu'il a de l'expérience dans les projets de déménagement impliquant un système automatisé d'entreposage et de récupération – 5 points étant attribués pour chaque projet mentionné, pour un maximum de 3 projets et de 15 points. Ces 15 points représentent près de 18 % de la note maximale possible (85 points).

Or, selon la demande de propositions, le soumissionnaire retenu n'a rien d'autre à faire que de placer les contenants sur les tablettes du système d'entreposage. Par la suite, c'est le personnel de BAC, et non le soumissionnaire, qui balaie les codes à barres et qui s'occupe du fonctionnement du système.

Par conséquent, nous recommandons vivement de retirer le critère C3, puisque le soumissionnaire/fournisseur n'a pas à fournir ce service dans le cadre du projet.

#### Réponse 3

Comme l'expérience dans l'utilisation d'un système automatisé d'entreposage et de récupération constitue un atout, BAC accepte de faire passer de 15 à 6 le nombre de points maximal pour le critère C3, ce qui représente 7,89 % de la note totale plutôt que 18 %. Voir la modification 3 à la demande de propositions 5Z011-23-0009.

#### **Question 4**

Le critère C2 est lié au critère O1, lequel indique que le soumissionnaire doit démontrer qu'il a réalisé trois (3) projets de déménagement complexes au cours des cinq (5) dernières années. Pouvez-vous confirmer qu'il faudrait, outre les trois projets du critère O1, présenter quatre autres projets au critère C2 (donc sept projets au total) pour obtenir 40 points?

#### **Réponse 4**

Oui. En plus des trois (3) projets du critère O1, quatre (4) autres projets sont nécessaires (pour un total de sept [7] projets) afin d'obtenir le nombre de points maximal.

#### **Question 5**

La visite obligatoire du 14 avril 2022 a permis de mieux comprendre ce qu'il faut faire pour répondre aux critères du projet. Elle a aussi permis de cerner l'ampleur des travaux. Puisque le projet ne débutera pas avant août 2022, nous aimerions que la date de clôture de la demande de propositions soit reportée de deux (2) semaines. Ce report nous aiderait à soumettre une proposition solide, qui tient compte de tous les objectifs du projet et des réponses aux questions ci-dessus.

#### **Réponse 5**

BAC accepte de reporter la date de clôture de la demande de propositions au 9 mai 2022. Voir la modification 2 à la demande de propositions 5Z011-23-0009.

#### **Question 6**

Est-ce que nous pouvons mettre les frais de logement et de repas dans la case « Matériel et location » du bordereau de soumission, à la page 13 du document d'appel d'offres?

#### **Réponse 6**

Comme il est indiqué dans la section « Pièce jointe 1 à la partie 3 – barème de prix », BAC demande un taux horaire ferme, tout compris, pour la réalisation de ce projet. BAC n'apportera aucun changement à la demande de proposition afin d'y inclure les frais de logement et de repas.

**Fin des questions**